

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00303

Numéro SIREN : 793 750 332

Nom ou dénomination : 3 ADS AGENCEMENT AMENAGEMENT ARCHITECTURE DU SUD

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2022 sous le numéro de dépôt 4022

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement	1 148	1 148				
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	24 306	24 306		1 088	- 1 088	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	41 393	16 336	25 057	21 252	3 805	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	200		200	200		
TOTAL (I)	67 047	41 790	25 257	22 540	2 717	
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	34 684		34 684		34 684	
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	135 120	2 500	132 620	9 609	123 011	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	91		91	903	- 812	
. Personnel				250	- 250	
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	7 538		7 538		7 538	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 221		12 221	17 680	- 5 459	
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	442 709		442 709	561 916	- 119 207	
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance	11 013		11 013	8 651	2 362	
TOTAL (II)	643 376	2 500	640 876	599 009	41 867	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	710 423	44 290	666 132	621 549	44 583	

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 000	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	147 008	153 402	- 6 394
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	174 531	193 607	- 19 076
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	332 539	358 008	- 25 469
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	87	721	- 634
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 678	48 724	93 954
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	29 031	19 710	9 321
. Organismes sociaux	27 076	25 185	1 891
. Etat, impôts sur les bénéfices		41 810	- 41 810
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	35 635	61 916	- 26 281
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 893	3 856	- 963
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	16 535		16 535
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	79 658	61 619	18 039
TOTAL (IV)	333 594	263 541	70 053
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	666 132	621 549	44 583

3 ADS AGENCEMENT AMENAGEMENT ARCHITECTURE DU SUD

Société par actions simplifiée

au capital de 10 000 euros

Siège social : 29 Avenue du Champs de Mars

11100 NARBONNE

793 750 332 RCS NARBONNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 19 OCTOBRE 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

de l'exercice clos le 30 juin 2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 174 531 euros de la manière suivante :

A titre de dividende global à l'associé unique	174 500 euros
Soit 174,50 euros par action	

Le solde en totalité au compte « autres réserves »	31 euros
Qui, après affectation, s'élève à 147 039 euros	

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 174 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

AM

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2019 :

50 000 euros, soit 50 euros par titre.

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2020 :

100 000 euros, soit 100 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2021 :

200 000 euros, soit 200 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000 0euros

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop.